



APPEL A CONCURRENCE POUR L'OCTROI DE LICENCES 3RP, GMPCS OU VSAT AU MAROC

Modalités de retrait du dossier de l'appel à concurrence

1. Périmètre des appels à concurrence :

Le Gouvernement du Royaume du Maroc lance trois appels à la concurrence distincts pour l'octroi de licences en vue de :

- l'établissement et l'exploitation de réseaux radioélectriques à ressources partagées (3RP);
- la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant des technologies de type GMPCS;
- la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant les technologies de type VSAT.

2. Date de retrait des Dossiers de l'Appel à Concurrence :

A partir du 16 mars 2015.

3. Lieu du retrait :

Du 16 mars au 06 mai 2015 à 12H.

A Rabat, au siège de l'ANRT à l'adresse suivante : Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Ryad, Rabat, 10.100, Maroc. Chaque jour ouvrable entre **09H00 et 12H**.

4. Quels documents contient chaque dossier d'appel à concurrence :

- un Cahier des Charges fixant les conditions pour l'établissement et l'exploitation des réseaux objet de l'appel à concurrence;
- un Règlement de l'appel à concurrence fixant les règles applicables ainsi que les critères d'évaluation de l'appel à concurrence en question.

5. Quels documents devrait-on présenter pour effectuer le retrait?

- le formulaire ci-joint dûment complété ;
- la pièce d'identité (CNI ou passeport) de la personne qui effectue le retrait ;
- le **reçu de paiement** des frais de retrait (cf. points 5 et 6 ci-après).

Frais de retrait de chaque Dossier de l'Appel à Concurrence :
24.000 DHs TTC (vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises).

7. Modalités de paiement :

Le paiement peut se faire selon l'un des modes suivants :

- i. Par chèque bancaire libellé au nom de «ANRT». Les chèques pour des banques non domiciliées au Maroc sont acceptés. Ils doivent porter un montant équivalent à 24.000 dirhams.
- ii. Par virement bancaire au compte de l'ANRT: en présentant, au moment du retrait l'original du reçu de virement d'un montant de 24.000 dirhams (net de frais bancaires à partir du Maroc ou de l'étranger) et en remettant à l'ANRT une copie lors du retrait:

Référence compte ANRT :

- a. Banque : BMCI (Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie)
- b. Compte : n° 013 810 010 70 0000 72 001 01 94
- c. Agence de Rabat, Route de Zaer, Rabat
- d. SWIFT: BMCIMAMC

Dès réception de la copie de l'ordre de virement, la version électronique du dossier de l'appel à concurrence, pour lequel le paiement a été effectué, est envoyée par courrier électronique. La version papier dudit dossier, accompagnée de l'original du reçu de retrait, sont envoyés par courrier rapide après la réception du virement.

- **iii. En espèces** : quand vous vous présenterez à l'ANRT, les modalités pratiques de ce paiement vous seront précisées.
- 8. Contact pour plus d'informations :

Veuillez-vous adresser à :

Direction Générale

Tél.: +212 (0) 537 718 604 Fax: +212 (0) 537 203 862 Courriel: <u>licences-ac@anrt.ma</u>

Formulaire à compléter

Informations sur la personne effectuant le retrait :	
Nom et prénom	
N°CNI ou N° passeport	

Informations sur la société au profit de laquelle le retrait est effectué :1	
Société participante (*)	
Adresse (*)	
1 ^{er} N° téléphone (*)	
2 ^{ème} N° téléphone	
Télécopie (*)	
Personne à contacter (*)	
E-mail (*)	

Signature de la personne effectuant le retrait

^{1:} Ces informations sont utilisées pour l'envoi de toute notification ultérieure par l'ANRT.

^{(*):} Information obligatoire. Si la société est en cours de création ou sera créée ultérieurement, la personne devra indiquer (société, actionnaire, ...) pour le compte de qui le retrait est effectué.